

St Yvi

- Enquête de l'an 12

- Etat des Biens 1714

gi, canton

se de

04.

neufcent

la designation

les, dependant

Sicme ou

llex

avant de

vi

Le desservant de la Succursale de Saint-yvi à l'honneur de
Sévir les Messieurs vicaires généraux du diocèse de quimper, qu'il
existe dans la commune de St yvi une chapelle disponible, ayant
les qualités requises par l'article huit, dont il seroit non seulement
utile, mais même nécessaire de demander la disposition au gouvernement,
cette chapelle a autre fois été tière, elle n'est point aliénée, & elle ne peut
être regardée comme chapelle particulière, hors conséquemment de ces
de celles mentionnées en l'art 44 des lois organique. Elle est dédiée
à notre dame de Locomia au hent. pour l'instruction des enfants &
pour procurer aux malades les secours spirituels, pour entretenir la
piété des fidèles cette chapelle seroit nécessaire.

à St yvi le 14 février 1806. 24 pluviôse an 12.

Expédition de l'Excellence le desservant de
St yvi

Vu, et certifié le contenu véritable.
à St yvi le 27 Pluviôse an 12
Le Maire de la Commune

Lecroix

Réponse de M^r Guillec desservant de la Succursale de St yvi, canton
de Rosporden à l'imprime' des Messieurs Les vicaires généraux du diocèse de
Quimper Renfermé dans leur Circulaire du 9 pluviôse an 12. 30 jansis 1804.

article premier

Saint yvi est le patron de la Succursale

art 2. il y a dans cette Succursale onze cent trente cinq ames, & neuf cent
communians.

art 3. deux p^{tres} sont absolument nécessaires pour la desserte.

art. 4. je n'ai aucun vicarie & je suis absolument seul.

art. 5. je m'en rapporte aux Messieurs Les vicaires généraux pour la désignation
d'un confrere qui seroit ici tres nécessaire.

art. 6. Guillaume Le Guillec né au village de pelle' trêve de guilec, dépendant
de la paroisse de mahalon le huit janvier 1744. Surnu au
Saurdore le mars 1776.

à St yvi le 14 février 1804, 24 pluviôse an 12.

C. Le Guillec
P^{re} Desservant de
St yvi

- état des biens, et revenus de la fabrique de

Ayr arrondissement de quinquies canton de Ayr	Bien ruraux	maison	valeur	produit annuel	rentes restitues	rentes par legs et dona- tions	rentes et donations	charges	revenu annuel	observations
	rien	aucun	rien nulle	rien	rien	rien	rien	entretien de l'église et ce qui est nécessaire à l'adecme du culte	rien	L'église de Ayr n'a que les dîmes et offrandes qui ne suffisent souvent pour l'entretien et réparation et qui quelquefois laisse un reliquat de 100, 200 et plus d'unités suivant les dépenses à faire et suivant le produit des offrandes.

Le floc de la fabrique d'Ayr